

13 JUIL. 2018



Délibération n° 15

Séance du 5 juillet 2018 à 19 heures  
Commune de GIGOUZAC – Salle des fêtes

*Aujourd'hui, le cinq juillet deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la  
Commune de GIGOUZAC – Salle des fêtes*

Etaients présents :

47 titulaires dont 7 possédant une procuration  
9 suppléants

- TITULAIRES : 47

ARCAMBAL  
BELLEFONT-LA RAUZE  
BOISSIERES  
BOUZIES  
CAHORS

CAILLAC  
CALAMANE  
CATUS  
CIEURAC  
CRAYSSAC  
DOUELLE  
ESPERE  
FRANCOULES  
GIGOUZAC  
LABASTIDE MARNHAC  
LAMAGDELAINE  
LE MONTAT  
LES JUNIES  
LHERM  
MECHMONT  
MONTGESTY  
NUZEJOULS  
PRADINES

ST DENIS CATUS  
ST GERY - VERS  
ST PIERRE LAFEUILLE  
TOUR DE FAURE  
TRESPoux-RASSIELS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,  
Mme FOURNIER Martine, M. NOUAILLES Serge, M. ANNES Jean-Pierre,  
M. PARNAUDEAU Willy,  
M. RAFFY Gilles,  
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, Mme  
LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme FAUBERT Françoise,  
M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. DELPECH Bernard, Mme  
LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc,  
M. TILLOU José,  
M. DUJOL Jean-Paul,  
M. TAILLARDAS Claude,  
M. PEYRUS Guy,  
M. FOURNIER Christian,  
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,  
M. PETIT Jean,  
M. GUILLEMOT Jean-Luc,  
M. MOLINIE Romuald,  
M. JARRY Daniel,  
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre  
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEEN Joëlle,  
Mme SIMON-PICQUET Agnès  
M. REIX Jean-Albert,  
M. PRADDAUDE Jean-Paul,  
M. GALTHIE Jean-Noël,  
Mme DESSERTAINE Brigitte,  
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel, Mme  
HILT Martine,  
M. FIGEAC Philippe,  
M. GILES Jérôme,  
M. GILBERT Joël,  
M. PECHBERTY Jean-Jacques,  
M. LAVAUUR Pascal,

- SUPPLEANTS : 9

BOISSIERES  
CIEURAC  
LABASTIDE DU VERT  
LHERM  
MONTGESTY  
ST CIRQ LAPOPIE  
ST DENIS CATUS  
ST MEDARD

Mme GARRIGOU Isabelle,  
M. GARD Michel,  
Mme SOLIVERES Hélène,  
Mme SALANIE Jacqueline,  
M. LEFEBVRE Jean-Yves,  
M. DECREMPS Frédéric,  
M. RAFFY Bernard,  
M. CICUTO Daniel,

TOUR DE FAURE

M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

28 titulaires

CABRERETS  
CAHORSM. SEGOND Dominique,  
Mme LAGARDE Geneviève (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), Mme BOUIX Catherine, M. BOUILLAGUET Vincent, M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU Hélène (procuration donnée à Mme FAUBERT), M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY Sabine, M. COLIN Henri (procuration donnée à Mme LASFARGUES), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel (procuration donnée à Mme BONNET), Mme RIVIERE Brigitte (procuration donnée à M. MAFFRE), M. DEBUISSON Guy,CATUS  
CRAYSSAC  
ESPERE  
FONTANES  
LABASTIDE DU VERT  
LABASTIDE MARNHAC  
MAXOU  
MERCUES  
MERCUES  
PONTCIRQ  
PRADINES  
ST CIRQ LAPOPIEM. VAZ Victor,  
M. JOUCLAS Guy,  
Mme BOURDARIE Paulette (procuration donnée à M. PETIT),  
Mme VALETTE Roselyne,  
M. CANCEIL Philippe,  
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,  
M. VIVIER Jean-Luc (procuration donnée à M. MOLINIE),  
M. DIZENGREMEL Ludovic,  
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,  
M. CHATAIN Thierry,  
M. LIAUZUN Christian,  
M. MIQUEL Gérard,ST GERY-VERS  
ST MEDARD  
TRESPoux-RASSIELSM. BORIES Olivier,  
M. FERNANDEZ Pierre,  
M. DIOT Fabrice,Etaient excusés ou absents :

13 suppléants

BOUZIES  
CAILLAC  
CABRERETS  
CALAMANE  
FONTANES  
FRANCOULES  
GIGOUZAC  
LES JUNIES  
MAXOU  
MECHMONT  
NUZEJOULS  
PONTCIRQ  
ST PIERRE LAFEUILLEMme MARMIESSE Yvette,  
M. MARTIN Caroline,  
M. PAULIN Peter,  
M. FAURE Jean-Pierre,  
M. PLANAVERGNE Jean-François,  
Mme LAVERGNE Lydie,  
M. OUVRARD François,  
M. BARDINA Fabien,  
M. CHASTAGNOL Gérard,  
M. PONS Stéphane,  
M. BESSEDE Arnaud,  
M. SOULIER Yves,  
M. BONNET Frédéric,Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Développement institutionnel

Objet : Manifestation d'intérêt au futur Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) - Occitanie 2040

A été adopté à l'unanimité

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS****Séance du 5 juillet 2018****Rapporteur : Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE**

Rédacteur : Elodie SORBET  
Service : Développement institutionnel

**Objet : Manifestation d'intérêt au futur Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) - Occitanie 2040**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.4251-1 et suivants et R4251-1 et suivants ;  
Vu les statuts en vigueur de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors ;

Mesdames, Messieurs,

Début 2017, la Région Occitanie s'est engagée dans l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) - Occitanie 2040. En tant qu'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent en matière de plan local d'urbanisme (PLU), le Grand Cahors fait partie des acteurs associés à la construction de ce schéma. Il sera dès lors officiellement consulté pour avis par la Région lorsqu'elle aura approuvé le projet de SRADDET.

Néanmoins, sans attendre cette échéance, le Grand Cahors souhaite d'ores et déjà formellement contribuer à cette stratégie régionale d'ampleur, chargée de traiter onze thématiques dont la grande majorité renvoie à des compétences de notre Communauté d'agglomération :

1. équilibre et égalité des territoires,
2. implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional,
3. désenclavement des territoires ruraux,
4. habitat,
5. gestion économe de l'espace,
6. intermodalité et développement des transports,
7. maîtrise et valorisation de l'énergie,
8. lutte contre le changement climatique,
9. pollution de l'air,
10. protection et restauration de la biodiversité,
11. prévention et gestion des déchets.

Les premiers travaux de préfiguration des objectifs du SRADDET révèlent sa double dimension :

- une dimension stratégique et transversale : la Région identifie quatre défis, quatre principaux enjeux qui l'impacteront dans les vingt prochaines années :

- la région de l'accueil : le défi de la promotion sociale et de l'excellence environnementale,
- la région des interdépendances territoriales : le défi des réciprocitys pour garantir le développement local,
- la région des ouvertures : le défi du rayonnement régional au service de tous,
- le défi transversal : l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ;
- une dimension systémique et territoriale : la Région identifie cinq systèmes, cinq espaces de mise en œuvre du SRADDET construits sur la base des interdépendances concrètes entre les territoires, dont deux concernent le Grand Cahors :
  - le système en étoile : le lien avec la métropole toulousaine,
  - le système polycentrique : le lien avec le Massif central.

A travers sa contribution, le Grand Cahors entend formuler des commentaires constructifs sur chaque défi et chaque système. Il réagit aux diagnostics élaborés par la Région, en présentant, après analyse des enjeux occitaniens affirmés, ses propres enjeux locaux, de manière à ce que politiques régionales et politiques territoriales s'articulent au mieux. Conscient que le SRADDET constitue un document clef dans les relations Région – EPCI ainsi qu'un document socle de leurs politiques contractuelles, notre groupement formalise aujourd'hui ses attentes vis-à-vis de ce partenaire institutionnel incontournable qu'est la Région Occitanie, tout en s'appuyant sur son Projet de territoire 2015 - 2020 et les nouveaux éléments majeurs issus de sa mise à jour.

Cette contribution traduit la réelle volonté du Grand Cahors de participer activement à la définition des stratégies régionales, dont la mise en œuvre s'opère à l'échelle locale. Le soutien de la Région aux actions territoriales se concrétise d'ailleurs dans un contrat régional unique territorialisé et multithématique, approuvé ce jour par délibération de notre assemblée. C'est pourquoi, il est aujourd'hui essentiel pour notre territoire de livrer sa vision sur l'Occitanie à horizon 2040 et de défendre sur la scène régionale quatre sujets déterminants pour son attractivité, son développement et son aménagement :

- **la connexion interterritoriale, une priorité,**
- **l'urbanisation maîtrisée, une exigence,**
- **l'expérimentation et l'innovation déployées, des potentiels,**
- **la transition énergétique intégrée, un effort à partager.**

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver la contribution de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires - Occitanie 2040, ci-annexée ;
- b- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes décisions ou à signer tous actes afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,  
**Jean-Mar VAYSOUZE-FAURE**

